



**MINISTÈRE
DES ARMÉES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Forces armées aux Antilles
Etat-major interarmées
Centre Opérations**

Fort de France, le 09 Janvier 2024
N° 2024 -500011 / FAA / COMSUP/ NP

INFORMATON NAUTIQUE

OBJET : bulletin récapitulatif n°01/24.
P. JOINTE : avertissements de navigation en vigueur.

J'ai l'honneur de vous faire parvenir en pièce jointe le récapitulatif mensuel de l'information nautique en vigueur à la date du Mardi 09 Janvier à 10h00 (heure locale).
Les avis sont consultables en ligne sur le site internet de la préfecture de la Martinique, ainsi que sur le site <http://infonautilles.weebly.com>

Pour le contre-amiral Nicolas LAMBROPOULOS
commandant de la zone maritime Antilles,
par délégation,
le capitaine de corvette Romain Musard,
J35 adjoint

AVURNAV FORT DE FRANCE

Avis en vigueur au Mardi 09 Janvier 2024 :

TTT AVURNAV FORT DE FRANCE 025/23
MER DES CARAIBES - GUADELOUPE
CARTE FR 7101

La circulation des navires, des véhicules nautiques à moteur et autres engins nautiques est interdite autour de l'épave de l'avion piper 32 accidenté en mer à proximité des saintes le 01/12/2023, dans un rayon de 0,25 nautiques autour de la position suivante : 15°52,02'n 061°33,53' w (wgs 84).

Cette interdiction ne concerne pas les navires d'état.

Il est demandé à tous les navires d'exercer une veille attentive et de naviguer avec prudence aux abords de cette position.

Diffusion jusqu'à nouvel avis.

AVURNAV LOCAL FORT DE FRANCE

Avis en vigueur au Mardi 09 Janvier 2024 :

TTT AVURNAV LOCAL FORT DE FRANCE 1144/23
MARTINIQUE - POINTE DU BOUT
CARTE FR 6892

Les usagers de la mer sont informés que le voilier "TI-BAUME" est signalé coulé à la position 14°33'17 N 061°02'99 W (WGS 84) , possible débris en surface autour de cette position .

Il est demandé aux navigateurs d'exercer une veille attentive et de naviguer avec prudence aux abords de cette position.

Diffusion jusqu'à nouvel avis.

TTT AVURNAV LOCAL FORT DE FRANCE 1157/23
GUADELOUPE - POINTE A PITRE - GOSIER
CARTE FR 7100

Les usagers de la mer sont informés que le feu de la BOUEE BF6 - 38270 est signalé éteint.

Position : 16°13,350'N - 061°31,830'W (WGS 84)

Il est demandé aux navigateurs d'exercer une veille attentive et de naviguer avec prudence aux abords de cette position.

Diffusion jusqu'à nouvel avis.

TTT AVURNAV LOCAL FORT DE FRANCE 1159/23
FORT DE FRANCE - CHENAL DU MARIN
CARTE FR 7089

Les usagers de la mer sont informés qu'un casier est signalé mouillé à l'entrée du chenal du Marin, entre la bouée MA3 et MA4.

Position 14°26,93N 060°53,44W (WGS 84)

Il est demandé aux navigateurs d'exercer une veille attentive et de naviguer avec prudence aux abords de cette position.

Diffusion jusqu'à nouvel avis.

TTT AVURNAV LOCAL FORT DE FRANCE 1163/23
MARTINIQUE - POINTE DU BOUT
CARTE FR 6892

Les usagers de la mer sont informés qu'un navire de couleur jaune semi submergé est retourné sur son corps mort .

Correction de la position 14°32,91'N - 061°04,01'W (WGS 84)

Il est demandé aux navigateurs d'exercer une veille attentive et de naviguer avec prudence aux abords de cette position.

Diffusion jusqu'à nouvel avis.

TTT AVURNAV LOCAL FORT DE FRANCE 1165/23
SAINT MARTIN - BAIE DE GRAND CASE
CARTE FR 7472 - CARTOUCHE B

Les usagers de la mer sont informés que le feu de la BOUEE GC3 est signalé éteint.

Position : 18°06,153'N - 063°03,654'W (WGS 84)

Il est demandé aux navigateurs d'exercer une veille attentive et de naviguer avec prudence aux abords de cette position.

Diffusion jusqu'à nouvel avis.

**TTT AVURNAV LOCAL FORT DE FRANCE 1001/24
GUADELOUPE - POINTE A PITRE - GOSIER
CARTE FR 6948**

Les usagers de la mer sont informés que LE FEU DE LA BOUEE latérale tribord n°97100289 PP9 est signalé éteint.

Position 16°11,505'N - 061°31,716'W (WGS 84)

Il est demandé aux navigateurs d'exercer une veille attentive et de naviguer avec prudence aux abords de cette position.

Diffusion jusqu'à nouvel avis.

AVURNAV FORT DE FRANCE

AVINAV

Avis en vigueur au Mardi 09 Janvier 2024 :

**AVIS AUX NAVIGATEURS N° 002/14
GUADELOUPE – RIVIERE SALEE**

Suite à un état de dégradation avancé des appareils servant aux manœuvres d'ouverture des trois ouvrages mobiles de franchissement de la Rivière Salée, signalons leurs interruptions pour une durée indéterminée.

Cet avis annule et remplace l'avurnav local Fort-de-France 1019/13.

**AVIS AUX NAVIGATEURS N°001/23
MER DES CARAIBES - GUADELOUPE
CARTE FR 7100**

Les usagers de la mer sont informés que des travaux de renforcement des piles du pont de la Gabarre de la Rivière Salée sont en cours.

Position : 16°15,220'N - 061°32,940'W (WGS84).

Moyens mis en place : échafaudages, pontons modulaires, atelier maritime mobile.

Signalisation de chantier : bouées marque spéciale jaunes sphériques DN400, panneaux fluviaux, feux de chantier clignotant jaunes.

Durée des travaux estimée à 6 mois

Il est demandé aux navigateurs de ralentir franchement à l'approche de cette zone et de respecter la signalisation et les déviations maritimes en place.

Diffusion jusqu'à nouvel avis.

AVIS AUX NAVIGATEURS N°002/23
GUADELOUPE - MARIGOT
CARTE FR 7482

Les usagers de la mer sont informés qu'une bouée de mouillage d'épave conique blanche (dimensions : 359MM + 650MM) tenue par un câble métallique à demi-submergée est signalée à la position :

Position 16°06'21N 061°46'67W (WGS 84)

Il est demandé aux navigateurs d'exercer une veille attentive et de naviguer avec prudence aux abords de cette position.

Cet AVINAV annule et remplace l'AVURNAV LOCAL 1090/23.

Diffusion jusqu'à nouvel avis.

AVIS TEMPORAIRES ET PRELIMINAIRES

Série H - Océan Atlantique Ouest, de Cape Canaveral au Sud de Rio de la Plata

- 16 21-P-27** UNITED STATES OF AMERICA. East Coast - Cape Fear to Cape Canaveral S. — Maritime limit.
- 16 34-P-09** DOMINICAN REPUBLIC. San Pedro de Macorís and Puerto de Santo Domingo. — Buoyage.
- 16 34-P-10** DOMINICAN REPUBLIC. Bahía de Andrés. — Buoyage.
- 16 37-T-25** WEST INDIES. Bahamas - Great Bahama Bank. — Lights.
- 16 49-P-06** HAÏTI. Côte Nord, Ouest et Sud. — Épaves. Bathymétrie. Feux. Obstructions. Trait de côte.
- 17 13-T-15** CARIBBEAN SEA. Venezuela - La Guaira. — Buoy.
- 18 16-T-07** PETITES ANTILLES. The Grenadines. Mayreau. A l'Ouest de Grand Col Pt. — Balisage.
- 18 34-P-09** BRAZIL. North Coast. — Buoyage. AIS. Lights. Radar beacon. Virtual aids to navigation. aids to.
- 18 42-T-04** PETITES ANTILLES. Abords de Gustavia. Anse de Grand Galet. — Balisage.
- 18 42-P-09** BRAZIL. South Coast. Baía de Guanabara. — Obstructions.
- 18 42-T-11** WEST INDIES. Trinidad and Tobago. Carenage Bay. — Wreck.
- 19 02-T-11** GUYANE. Approches de Kourou. — Balisage. Câble sous-marin.
- 19 06-P-08** VENEZUELA. Bahía de Barcelona. — Submarine pipeline. Superbuoy.
- 19 07-T-04** LA MARTINIQUE. Grand Rivière. — Bathymétrie.
- 19 08-T-05** PETITES ANTILLES. Trinidad et Tobago. NE de Galeota Point. — Feu. Installation pétrolière.
- 19 17-T-16** WEST INDIES. Trinidad and Tobago. Gulf of Paria. — Buoyage.
- 19 21-P-23** BRAZIL (South Coast). — Wreck.
- 19 36-T-19** VENEZUELA. — Buoy.
- 19 39-T-15** VENEZUELA. — Buoy.
- 19 47-T-07** OCÉAN ATLANTIQUE NORD. — Bouée océanographique.
- 20 04-T-19** TRINIDAD AND TOBAGO. — Buoy.
- 20 05-P-12** PETITES ANTILLES. Saint-Christopher (Saint-Kitts). Basseterre. — Feu.
- 20 08-P-18** PETITES ANTILLES. Virgin Islands. — Bathymétrie.
- 20 11-T-17** TRINIDAD AND TOBAGO. — Buoyage.
- 20 16-T-11** GUADELOUPE. Marie-Galante. Baie de Saint-Louis. — Câble sous-marin. Mouillage.
- 20 17-P-12** PETITES ANTILLES. Saint-Christopher et Nevis.. — Réserve marine. Zone de restriction.
- 20 19-T-21** PETITES ANTILLES. Barbados. Bridgetown Harbour. — Balisage.
- 20 34-T-06** GUADELOUPE. Grande-Terre. A l'ESE de l'Îlet du Gosier. — Balisage.
- 20 36-T-04** PETITES ANTILLES. NW de Saba. — Bathymétrie.
- 20 45-P-09** GUYANA. — Conduites sous-marines.
- 20 48-T-10** WEST INDIES. Trinidad and Tobago. — Buoy.
- 20 51-T-08** GUYANE. Abords de Cayenne. Au NE Pointe de Saint-Joseph. — Épave.
- 20 52-T-20** GUYANE. Approches de Kourou. — Balisage. Bathymétrie.
- 21 03-P-06** TRINIDAD AND TOBAGO. — Submarine pipeline. Works.

- 21 04-T-15** GUADELOUPE. Le Moule. Au Nord de la Pointe de la Couronne Conchou. — Balisage. Houlographe.
- 21 06-T-14** COLOMBIA. Caribbean Sea Coast. — Depths. Anchorage area.
- 21 10-T-14** WEST INDIES. Trinidad and Tobago. — Works. Wrecks.
- 21 14-T-07** MARTINIQUE. Cohé du Lamentin. — Épave.
- 21 16-P-09** DOMINICAN REPUBLIC. — Depths. Port development.
- 21 17-T-10** PETITES ANTILLES. Saint-Martin. À l'Est de Point Blanche Baai. — Épave.
- 21 18-T-13** PETITES ANTILLES. Saint-Vincent. — Zone de restriction.
- 21 29-P-04** GUADELOUPE. Baille-Argent. Pointe Noire. — Feu.
- 21 34-T-08** PETITES ANTILLES. Saint-Martin. — Balisage.
- 21 40-P-14** PETITES ANTILLES. Dominica. — Bathymétrie.
- 21 41-T-22** GUYANA. — Balisage.
- 21 41-P-24** WEST INDIES. Trinidad and Tobago. — Submarine cable.
- 21 42-P-31** GUYANA. — Câble sous-marin. Travaux.
- 21 43-P-14** BRAZIL (South Coast). — Depth.
- 21 48-P-13** PANAMA. Panama Canal. — Anchorage areas. Buoyage. Depth. Wrecks.
- 22 05-T-03** OCÉAN ATLANTIQUE NORD. — Bouée océanographique.
- 22 05-P-08** COLOMBIA. Caribbean Sea Coast. — Restricted area.
- 22 06-T-17** GUADELOUPE. Le Moule. Au Nord de la Pointe de la Couronne Conchou. — Bouée houlographe.
- 22 11-P-08** BRAZIL (South Coast). — Depths.
- 22 12-T-24** BRAZIL (South Coast). — Buoyage. Superbuoy.
- 22 13-T-15** VENEZUELA. — Buoy.
- 22 14-T-11** BAHAMAS. — Buoy.
- 22 16-T-01** OCÉAN ATLANTIQUE NORD-OUEST. The Bahamas. Great Abaco Island. — Instruments de mesure.
- 22 22-T-03** BRAZIL (North Coast). — Buoy.
- 22 24-T-09** WEST INDIES. Trinidad and Tobago. — Buoy.
- 22 26-T-15** WEST INDIES. Trinidad and Tobago. — Buoy.
- 22 27-P-11** GUYANE. Au SE de Kourou. — Épave.
- 22 34-T-24** MARTINIQUE. Baie de Fort-de-France. — Obstruction.
- 22 38-P-08** BRAZIL (North Coast). — Buoy.
- 22 40-P-11** GUADELOUPE. Basse-Terre. Anse Deshaies. Port de Deshaies. — Balisage. Feu.
- 22 42-T-09** WEST INDIES. Trinidad and Tobago. — Buoy.
- 22 44-T-21** WEST INDIES. Trinidad and Tobago. — Buoy.
- 22 47-P-15** PETITES ANTILLES. Guadeloupe. Marie-Galante. — Feu. Travaux.
- 22 48-T-13** WEST INDIES. Trinidad and Tobago. — Buoy.
- 22 51-T-14** MARTINIQUE. Cul-de-Sac du Marin. — Balisage.
- 23 06-P-08** GUYANA. — General information. Restricted area. Works. Quarantine anchorage.
- 23 06-P-09** DOMINICAN REPUBLIC. — Submarine cable.
- 23 07-T-07** GUADELOUPE. Vieux-Fort. Anse Dupuy. — Épave.
- 23 07-T-08** MARTINIQUE. Baie de Fort-de-France. — Émissaire. Obstruction.
- 23 17-T-12** GUYANE. Rivière de Cayenne. Le Larivot. — Balisage. Travaux.

- 23 22-P-16 MER DES CARAÏBES. Mer des Caraïbes et côtes d'Amérique centrale. — Câble sous-marin.
- 23 24-P-05 BRAZIL (South Coast). — Obstruction.
- 23 26-T-08 MARTINIQUE. Baie de Fort-de-France. A l'Est de la Pointe du Bout. — Épave.
- 23 26-T-09 GUADELOUPE. Les Saintes. Terre-de-Haut. — Obstruction.
- 23 27-P-08 GUYANA. — Bridge. Works. Transits.
- 23 29-T-10 MARTINIQUE. Cul-de-Sac du Marin. — Balisage.
- 23 31-T-04 DOMINICAN REPUBLIC. — Light.
- 23 36-T-35 GUYANE. Au NW du Grand Connétable. — Houlographe.
- 23 36-P-36 BRAZIL (North Coast). — Depth.
- 23 39-P-05 BRAZIL (South Coast). — Buoyage.
- 23 39-P-22 BRAZIL (South Coast). — Obstruction.
- 23 39-T-24 GUYANA. — Dredging area. Works.
- 23 39-P-26 BRAZIL (North Coast). — Depths. Obstructions.
- 23 40-T-06 VENEZUELA. — Buoy.
- 23 42-P-09 BRAZIL (South Coast). — Depths.
- 23 42-T-10 MARTINIQUE. Le Marin. — Épave.
- 23 43-T-15 WEST INDIES. Trinidad and Tobago. — Buoyage.
- 23 45-T-12 PETITES ANTILLES. Guadeloupe. À l'Ouest de l'îlet du Gosier. — Épave.
- 23 48-P-18 BRAZIL (South Coast). — Depths.
- 23 48-T-19 PETITES ANTILLES. Martinique. Pointe du Bout. — Épave.
- 23 48-T-20 PETITES ANTILLES. Guadeloupe. Grande-Terre. Port-Louis. — Navire échoué.
- 23 48-T-21 PETITES ANTILLES. Martinique. Sainte-Anne. — Épave.
- 23 51-T-10 OCÉAN ATLANTIQUE NORD. — Buoyage.
- 23 51-T-13 GUYANA. — Buoyage. Restricted area.
- 24 01-T-20 MARTINIQUE. Anse à l'Âne. — Épave.
- 24 01-P-21 WEST INDIES. — Depths.
- 24 01-T-22 COLOMBIA (Caribbean Sea Coast). — Buoy.

LISTE DE DIFFUSION

DESTINATAIRES :

- BSAOM *DUMONT D'URVILLE*.
- COMGEND FDF ;
- COMGEND PTP ;
- CROSSAG ;
- CZM GUYANE ;
- DM FDF ;
- DM PTP ;
- DOUANES FDF ;
- DOUANES PTP ;
- FS *GERMINAL* ;
- FS *VENTOSE* ;
- PAG *LA COMBATTANTE* ;
- PAG *LA CONFIANCE* ;
- PAG *LA RESOLUE* ;
- PCG *VIOLETTE* ;
- PHARBAL FDF ;
- PHARBAL PTP ;
- PILOTAGE FDF ;
- PILOTAGE PTP ;
- PORT FDF ;
- PORT PTP ;
- PREFECTURE FDF (Cellule COMM) ;
- RPC *MAITO* ;
- SHOM ;

COPIES :

- CDIV AEM ;
- EMIA/CENTOPS/Cellule J3/5MER ;
- archives.